Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260305-D2026_03_04-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 03 – 04**
Décision du 5 mars 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **5 mars** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	20 février 2026
Nombre de membres	En exercice : 32 Quorum : 17 Présents : 21 Votants : 28 (dont 7 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Anne-Marie ECHELARD, Denis GATEL, Françoise GATEL, Schirel LEMONNE, Laëtitia MIRALLES, Yves RENAULT, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE. **Noyal-sur-Vilaine :** Anne CARRÉE, Emmanuel CASADO, Christelle HOUIZOT, Louis HUBERT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Christelle GAUTIER. **Servon-sur-Vilaine :** Melaine MORIN, Rozanne JAMAIN, Sophie RANDUINEAU-PIROT.
Absents excusés	Jean-Claude BELINE (pouvoir à Denis GATEL), Olivier BODIN, Chantal LOUIS (pouvoir à Laëtita MIRALLES), Christian NIEL (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD), Jean-Pierre PETERMANN, Benoît FOUCHER, Pierre-Yves TANVET (pouvoir à Anne CARREE), Jean-Benoît DUFOUR (pouvoir à Christelle GAUTIER), Dominique MARCHAND (pouvoir à Melaine MORIN), Evelyne PANNETIER (pouvoir à Sophie RANDUINEAU-PIROT).
Absents	Anne MALLET.
Secrétaire de séance	Anne CARREE.

Evénements culturels : tarifs 2026

Yves RENAULT précise qu'en 2026 se tiendra la 11ème édition du festival Cirque ou Presque, du 22 au 24 mai à Piré-Chancé.

Par ailleurs, chaque année, 2 évènements culturels sont organisés, durant le mois d'octobre, sur le territoire du Pays de Châteaugiron Communauté :
- Le festival du Grand Soufflet
- Le Cabaret en Folie.

Les entrées étant payantes et des participations étant sollicitées, il convient de valider les tarifs proposés pour chaque évènement.

Festival Cirque ou Presque
Spectacles
Les entrées étant payantes pour les spectacles sous chapiteau, il convient de valider les tarifs proposés pour chaque spectacle :

	Tarifs des spectacles	
	Plein tarif	***Tarif réduit*** *Moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi*
Chapiteau 1 – Circus I love you	*19 €*	*14 €*
Chapiteau 2 – Cie l'Enjoliveur	*16 €*	*11 €*
Chapiteau 3 – Collectif Kibou	*11 €*	*7 €*
Chapiteau 3 – Ecoles de cirque européennes	*7 €*	
Atelier cirque (2h) – Cie Vents de cirque	*10 €*	

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260305-D2026_03_04-DE

Droits d'entrée

Pour la restauration du public, en complément de l'offre du Château des Pères, il est proposé d'accueillir sur le site :

- 9 commerçants ambulants (food-trucks)
- 2 professionnels pour la gestion d'espaces buvette.

En compensation des moyens qui leur seront mis à disposition, il est proposé que ces professionnels s'acquittent des droits d'entrée suivants :

- Pour les commerçants ambulants : un forfait de 200 € pour le week-end
- Pour les buvettes : une participation de 5 % du chiffre d'affaires réalisé sur le week-end.

Festival du Grand Soufflet

Des concerts seront organisés du 30 septembre au 11 octobre 2026, sur le Pays de Châteaugiron Communauté. Il est proposé de valider les tarifs suivants :

Plein tarif	**Tarif réduit** *Moins de 26 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, porteurs du pass Le Grand Soufflet, bénévoles du festival, professionnels autorisés par l'association Grand Soufflet, bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé*	**Accompagnateur d'une personne à mobilité réduite**
9 €	7 €	Gratuit

Le Cabaret en folie

Evènement destiné aux personnes de 70 ans et plus sur le Pays de Châteaugiron Communauté, il rassemble généralement près de 1 000 personnes sur 2 jours au Zephyr à Châteaugiron. En 2026, il aura lieu les 12 et 13 octobre. Il convient de valider les tarifs suivants :

Plein tarif	**Accompagnants de personnes dépendantes**
6 €	Gratuit

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider les tarifs présentés ci-dessus ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

La Secrétaire de séance,

Anne CARREE